

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 4 AVR. 2024

**OBJET :**

Adoption des tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 26

**N° 2024.04.30**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fablen PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALLO, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2223-15, R.2223-11 et suivants ;

VU la circulaire n° 76-160 du 15 mars 1976 relative à la construction des caveaux par les communes ;

VU la délibération du 25 novembre 2019 fixant les tarifs des concessions ;

VU ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires ;

VU le tableau des tarifs, ci-annexé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 26 Pour :**

- **APPROUVE**, ainsi qu'il suit, les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

	Durée	Prix
Concession simple (3m2)	30 ans	400€
	50 ans	1128€
Concession double (6m2)	30 ans	800€
	50 ans	2256€
Cavernes	30 ans	1000€
	50 ans	1500€
Cases	30 ans	800€
	50 ans	1200
Plaque identification		22€
Vacation Funéraire		25€

- **ÉNONCE** que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Cette délibération annule et remplace celle du 25 novembre 2019

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024